

2025

ACHATS RESPONSABLES*



46,8 %

EGALIM



19.1 %

3.8 %

2.9 %

0,6 %

0,3 %

L'AGR favorise l'achat de produits alimentaires de qualité et durables reconnus par la loi EGALIM, et s'engage dans d'autres **DÉMARCHES VOLONTAIRES** comme :



13.6 %

4.4 %

1.8 %

0,2 %

*AGR Angers